



Enseignement général
Module « préparation de l'avenir »

Synthèse de la conférence sur le thème de
« la prospective opérationnelle et l'analyse capacitaire »

prononcée par le général de brigade aérienne Philippe LEFORT le lundi 10 octobre 2005.

Fiche documentaire

1. Conférence sur la prospective opérationnelle et l'analyse capacitaire prononcée par le général de brigade aérienne Philippe LEFORT le lundi 10 octobre 2005.
2. Préparation de l'avenir - la prospective opérationnelle et l'analyse capacitaire.doc.
3. Chef d'escadron Fabrice BOUILLIE (France).
4. 10 octobre 2005.
5. Division B/B3
6. Compte rendu de la conférence sur la prospective opérationnelle et l'analyse capacitaire.
7. Le conférencier présente les nouvelles procédures de planification à long terme des programmes d'équipement des forces armées au sein de toute nouvelle division « capacités équipements » de l'état-major des armées.
8. Mots clefs : avenir – prospective – cohérence opérationnelle – armement – programme d'équipement – agence européenne de défense - capacités - système de force – PP30 – LOLF.



**COLLEGE INTERARMEES
DE DEFENSE**
CEN BOUILLIE (B3)

MODULE

« Préparation de l'avenir »

Synthèse de la conférence n°4 intitulée

« la prospective opérationnelle et l'analyse capacitaire »

prononcée le lundi 10 octobre 2005 par le général de brigade aérienne Philippe LEFORT.

1. Problématique et idée maîtresse.

Les armées expriment des besoins récurrents de renouvellement de leurs équipements. Or, la logique de remplacement systématique qui a prévalu jusqu'à une époque récente n'est plus viable. De nombreux paramètres sont désormais pris en compte pour conduire les programmes de renouvellement d'un matériel.

Ces paramètres sont notamment :

- l'évolution de la menace : l'action militaire n'est plus l'action principale de la résolution d'une crise ;
- l'évolution des missions régaliennes : action de l'Etat en mer, sûreté aérienne... impliquant de plus en plus une action interministérielle ;
- l'intégration des « retours d'expérience » sur l'emploi des moyens existants ;
- le contexte budgétaire contraint.

Ceux-ci sont désormais pris en compte pour mettre en œuvre, à partir d'une approche capacitaire des besoins, les moyens les mieux adaptés pour remplir les missions confiées aux forces armées. Il s'agit de sortir de la logique de moyens et d'envisager tous les programmes d'équipement en fonction des effets à obtenir sur le terrain. Toutes les possibilités de mutualisation des capacités de chacune des armées doivent être recherchées avec le souci permanent d'une rationalisation budgétaire imposée par la loi organique relative aux lois de finances qui sera mise en œuvre au 1^{er} janvier 2006.

Afin de mettre en synergie les plans d'équipement des différentes armées, une division « capacités équipements » (DCE) a été créée au sein de l'état-major des armées le 15 juillet 2005. La DCE réalise, dans le cadre d'une planification prévue sur 30 ans (PP30), des études prospectives sur plus de 100 programmes d'équipement.

2. Synthèse de la conférence.

21. Une démarche analytique prospective : la recherche de la cohérence.

Toute démarche prospective nécessite la définition d'un cadre de référence. En matière de programmes d'équipement des forces armées, trois catégories de paramètres ont été définies :

- *stratégique* : géopolitique, économie, démographie, sociologie... ;
- *opérationnel* : engagements futurs, évolution des menaces, perspectives opérationnelles ;
- *technologique* : recherche et développement, environnement industriel.

Ce cadre permet, à partir d'une étude approfondie de l'environnement dans lequel est développé un programme, de mettre en synergie les compétences des armées et des industriels. Cette analyse débouche sur un cadre de cohérence technique qui se décline en 5 catégories :

- cohérence opérationnelle sous la responsabilité du chef d'état-major des armées chargé de donner les orientations et objectifs à atteindre ;
- cohérence organique sous la responsabilité des chefs d'état-major d'armée (CEM's) chargés de l'entraînement et de la préparation des forces ;
- cohérence technologique sous la responsabilité du directeur général pour l'armement (DGA) chargé de garantir notamment la compétence technique des industriels ;
- cohérence financière sous la responsabilité de l'ensemble des acteurs chargés d'exprimer des besoins adaptés à l'enveloppe budgétaire allouée ;
- cohérence calendaire sous la responsabilité conjointe des CEM's et du DGA afin d'éviter les « trous capacitaires ».

22. La recherche d'un ensemble fédérateur de capacités : les systèmes de forces.

L'analyse de l'effet recherché conduit naturellement au recoupement des capacités de chacune des armées et permet de dégager une quinzaine de capacités clés, elles-mêmes regroupées au sein de cinq ensembles fédérateurs appelés « systèmes de forces ». La déclinaison des effets à obtenir en terme capacitaire permet ainsi d'élaborer un ensemble cohérent de programmes d'équipement pour les forces en fonction de ces cinq systèmes de forces qui sont :

- la dissuasion nucléaire ;
- le commandement et la maîtrise de l'information ;
- les fonctions « projection, mobilité, soutien » ;
- l'engagement et le combat des unités ;
- la protection et la sauvegarde des forces et de l'intégrité du territoire.

En outre, cette démarche s'inscrit totalement dans le cadre européen, suivant les orientations de l'agence européenne de défense (AED).

23. Les acteurs de la prospective opérationnelle.

Afin de mener les études précitées et d'assurer le suivi des programmes d'équipement depuis leur préparation jusqu'à la phase de démantèlement, la DCE est organisée en deux pôles :

- un collège d'officiers de cohérence opérationnelle déjà existant avant la création de la DCE. Présents dans toutes les phases qui constituent un programme d'équipement, ils veillent à la mise en synergie des capacités des forces pour éviter toute redondance de moyens. Ce collège a été complété par des officiers de cohérence d'armée et par des architectes de système de force appartenant à la direction générale pour l'armement afin d'assurer respectivement l'indispensable dialogue entre chaque armée et l'EMA ainsi qu'avec les industriels ;
- un bureau d'officiers de cohérence programme chargés de suivre chaque programme d'équipement au travers de la problématique budgétaire. Chaque programme est en effet réalisé dans un espace de gestion financière identifié dénommé « budget opérationnel de programme ».

24. Objectifs de la division capacités équipements.

Si la DCE a pour mission principale de préparer l'avenir en conceptualisant les futurs formats d'armées, elle assure également le dialogue entre chacune des armées et la gendarmerie afin de garantir, sur le long terme, la cohérence des programmes d'équipement des forces chargées d'assurer la sécurité et la défense des intérêts de la nation.

Elle contribue également au sein de l'AED regroupant les pays européens disposant d'une industrie d'armement à la mise en cohérence opérationnelle au niveau international (« long term vision »).

Pour mener à bien son action, la DCE articule sa réflexion autour du PP30, lequel est structuré autour de cinq axes majeurs :

- l'évaluation des risques et menaces par l'étude des facteurs « crisogènes » ;
- la gestion des crises dans un cadre interministériel : rôle des organisations non gouvernementales et importance de l'action d'autres ministères ;
- l'entretien du lien armée-nation : étude du besoin sécuritaire de la population et de la montée du juridisme ;
- la stratégie militaire de défense à partir des scénarios décrits dans le livre blanc ;
- l'emploi des forces : étude des hypothèses d'engagement des forces armées dans une crise.

3. Avis personnel.

S'il peut être regretté que le conférencier ait voulu aborder tous les points touchant à la prospective opérationnelle, rendant parfois ardue voire complexe la compréhension de son propos, il est parvenu, au travers d'une présentation relativement dense, à mettre en lumière l'importance d'une approche capacitaire des besoins des forces pour l'élaboration des nouveaux programmes d'équipement.

En particulier, il a su mettre habilement en perspective non seulement la contrainte budgétaire comme principal moteur de cette rationalisation forcée mais aussi les dimensions européennes et interministérielles de la prospective comme facteurs d'évolution possible. Ces derniers points auraient sans doute mérité d'être développés dans le cadre de l'ouverture des stagiaires sur l'Union européenne et l'action interministérielle.